

# **VILLE DE LAMBALLE**

\*.\*.\*.\*.\*.\*.\*

## **CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du MARDI 7 JUILLET 2015, à 18 H 30**

### **PROCES-VERBAL RELEVÉ DE CONCLUSIONS**

Le 30 juin 2015, le Conseil Municipal a été convoqué en séance pour le mardi 7 juillet à 18 H 30, dans la salle des conseils de l'Espace Lamballe Communauté.

La séance est ouverte sous la présidence de **M. Loïc CAURET, Maire de LAMBALLE.**

#### **PRESENTS :**

M. Loïc CAURET, Maire.

Mme Lydie PHILIPPE (et Maire déléguée), MM Philippe HERCOUET, Denis MICHELET, Mme Nathalie BOUZID, M. Thierry GAUVRIT (jusqu'à 19H45), Mme Paulette DOBET-PINCEMIN, MM. Julien HOUZE et Thomas FAVREL, Adjoints.

MM. Christian NESTOUT et Mme Marie-Christine CLERET Maires délégués.

Mme Danielle AUBRY, M. Roger ROUILLE (à partir de 19H45), Mme Chantal BOUEXIERE, MM. Roland GOMBERT, Jean-Paul COLLEU, Mmes Nadine GILLARD, Laurence URVOY, Valérie BOISHARDY, M. Jean-François BENOIT, Mme Marie-Antoinette ROUXEL, MM. Jean-Luc GUYMARD, Stéphane de SALLIER DUPIN, Mme Caroline MERIAN et MM. Benoît LE VOURC'H, Conseillers Municipaux.

#### **ABSENTS EXCUSES :**

- Mme Christine PRUNAUD, Conseillère Municipale, représentée par M. Thomas FAVREL, Adjoint.
- M. René LE BOULANGER, Maire délégué, représenté par Mme Danielle AUBRY, Conseillère Municipale.
- Mme Sandra MAHE, Conseillère Municipale, représentée par M. Thierry GAUVRIT, Adjoint.
- M. Yves MEGRET, Conseiller Municipal, représenté par Mme Marie-Antoinette ROUXEL, Conseillère Municipale.
- Mme Marie-Antoinette DEFOSSEZ-MAHE, Conseillère Municipale, représentée par M. Stéphane de SALLIER DUPIN, Conseiller Municipal.
- M. Michel LE GUILLOU, Conseiller Municipal, représenté par M. Benoît LE VOURC'H, Conseiller Municipal.
- M. Thierry GAUVRIT, Adjoint (à partir de 19H45).
- M. Bernard MOREL, Conseiller Municipal.
- M. Roger ROUILLE, Conseiller Municipal (jusqu'à 19H45).
- Mme Pascale LANGUILLE, Conseillère Municipale.

**SECRETAIRE** : Mr Jean-Paul COLLEU.

Membres en exercice : 33 - Présents : 24 - Absents : 9 - votants : 30

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 H 30. Il fait l'appel puis informe les conseillers, qu'en raison de la présence d'un intervenant extérieur à la réunion, il conviendrait d'examiner en début de séance, l'ensemble des questions inscrites au point 7 de l'ordre du jour, ayant trait aux affaires culturelles. Le Conseil accepte cette proposition.

Avant d'aborder la présentation du bilan de l'activité du Quai des rêves, à la demande du Maire, Monsieur Thomas FAVREL fait un point sur la fête de la musique qui a battu son plein dans les rues de la ville le samedi 20 juin et remporté un réel succès. Il se félicite de la bonne organisation de cette fête populaire et de l'eclectisme des choix musicaux opérés au sein même de la structure associative locale. Très conscient du fait que les excellentes conditions climatiques ont favorisé l'évènement, il fait savoir que le choix de conserver le samedi pour son organisation dans les années à venir, n'est pas exclu.

### 7 - **AFFAIRES CULTURELLES**

**RAPPORTEUR** : Mr Thierry GAUVRIT

#### **A) QUAI DES REVES – BILAN ET PERSPECTIVES**

Le Conseil Municipal prend connaissance du bilan d'activités 2014-2015 et des perspectives 2015-2016 du Quai des rêves, présentés par Monsieur Pierre-Yves HENRY, Directeur de l'Etablissement.

#### **B) PARTENARIAT « BOTTE DE 7 LIEUX » : CONVENTION**

Depuis plusieurs années, sept équipements culturels du pays de Saint-Brieuc collaborent au sein d'un groupe de travail dénommé « Botte de 7 lieux », autour de projets artistiques d'intérêt public pour le territoire. Il s'agit du Centre culturel Mosaïque (Collinée), du Quai des rêves (Lamballe), du Grand Pré (Langueux), de l'Horizon (Plédran), de l'Espace Victor Hugo (Ploufragan), de la Ville Robert (Pordic) et de Bleu Pluriel (Tréguieux). Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la convention-cadre à passer entre les communes concernées afin de fixer les objectifs et les modalités du partenariat « Botte de 7 lieux » pour les salles de spectacles qu'elles gèrent.

### 3 - **SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES 2015**

**RAPPORTEUR** : Mr Loïc CAURET

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve comme suit, la liste des subventions complémentaires 2015 :

<b>ASSOCIATION</b>	<b>MONTANT</b>	<b>OBSERVATION</b>
Cotisation Villes d'art et d'histoire	2 695,00	Cotisation 2015
Fondation du patrimoine	500,00	Cotisation 2015
Orchestre d'Harmonie de Lamballe	900,00	Subvention exceptionnelle (participation déplacement car)
Roling-Club du Penthièvre	940,00	Subvention de fonctionnement 2015
Rill de Lamballe	200,00	Championnat de Bretagne sur route les 2 et 3 mai 2015
Les Amis de la Résistance	40,00	Subvention de fonctionnement 2015
Embellissement de La Poterie	150,00	Subvention de fonctionnement 2015
CFA Ille et Vilaine	15,00	Participation d'un élève
IFAC CCI Brest	15,00	Participation d'un élève
Chambre de métiers de Ploufragan	375,00	Participation de 25 élèves
IME les Vallées Dinan	30,00	Participation de 2 élèves
Chambre de métiers d'Ille et Vilaine	15,00	Participation d'un élève
OGEC Saint-Aaron	150,00	Subvention de fonctionnement 2015
<b>TOTAL</b>	<b>6 025,00</b>	

- 19H45** : départ de l'hémicycle de Monsieur Thierry GAUVRIT, Adjoint.
- 19H45** : arrivée dans l'hémicycle de Monsieur Roger ROUILLE, Conseiller Municipal.

1 - **COMPTE RENDU DES DELEGATIONS ACCORDEES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**RAPPORTEUR** : Mr Loïc CAURET

L'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal, des décisions prises dans le cadre des délégations qu'il lui a accordées. Le Conseil Municipal prend connaissance du compte-rendu des décisions prises par le Maire, au cours du second trimestre 2015.

2 - **RESSOURCES HUMAINES**  
**RAPPORTEUR** : Mr Philippe HERCOUET

**A) CRÉATION DE LA DIRECTION COMMUNE « URBANISME HABITAT TRANSPORT » ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le service urbanisme de la Ville de Lamballe et le service habitat-transport de Lamballe Communauté se sont rapprochés au sein d'une nouvelle direction communautaire : Urbanisme-Habitat-Transport (UHT). Par ailleurs, suite aux prescriptions de la loi ALUR, un pôle instructeur commun s'est mis en place au 1<sup>er</sup> juillet 2015 au sein de cette nouvelle direction pour répondre aux besoins de 23 communes dont Lamballe. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la création de la nouvelle direction communautaire Urbanisme-Habitat-Transport et décide en conséquence, de supprimer du tableau des effectifs de la Ville de Lamballe, les postes des agents du service urbanisme transférés dans ce cadre, à la communauté.

**B) AVENANT A LA CONVENTION DE MUTUALISATION ENTRE LAMBALLE COMMUNAUTE ET LA VILLE DE LAMBALLE RELATIF AU SERVICE COMMUN « URBANISME HABITAT TRANSPORT (UHT) »**

Au regard de cette nouvelle organisation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant à la convention-cadre d'administration commune et de mise en commun de services entre Lamballe Communauté et la Ville de Lamballe, intégrant la direction communautaire Urbanisme-Habitat-Transport et son service commun Urbanisme.

**C) PROTOCOLE D'USAGE DE LA MESSAGERIE ELECTRONIQUE APPLICABLE AUX ORGANISATIONS SYNDICALES DE LA VILLE DE LAMBALLE, DE LAMBALLE COMMUNAUTE ET DE SON CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS)**

La loi ayant trait au dialogue social et le décret relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique territoriale, prévoient la possibilité pour les organisations syndicales, d'utiliser les technologies de l'information et de la communication de la collectivité, sous certaines conditions. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le protocole d'usage de la messagerie électronique applicable aux organisations syndicales de la Ville de Lamballe, de Lamballe Communauté et de son Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS).

-**20H05** : Madame Caroline MERIAN, Conseillère Municipale, sort de l'hémicycle.

4 - **VERSEMENT D'AVANCE SUR SUBVENTION AU SYNDICAT MIXTE DU HARAS**  
**RAPPORTEUR** : Mr Loïc CAURET

Pour faire face à ses besoins de trésorerie, le Syndicat Mixte du Haras a sollicité une avance, à hauteur de 50 %, sur sa subvention de fonctionnement 2016. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, un élu ne prenant pas part au vote, décide d'attribuer cette avance au Syndicat, étant précisé que le versement sera effectué en mars de chaque année, à partir de l'année 2016.

**-20H10 : Madame Caroline MERIAN rejoint sa place dans l'hémicycle sans avoir pris part au vote de la délibération qui précède.**

5 - **« RÉGALADES » 2015 : PERCEPTION DE LA PARTICIPATION DES COMMERÇANTS**

RAPPORTEUR : Mr Thomas FAVREL

Les commerçants qui participent aux « Régalades » versent une contribution financière à la commune, organisatrice de la manifestation, afin de s'associer au financement global de l'évènement.

Ainsi, pour la saison 2015 (les 23, 30 juillet, 6, 13 et 20 août), le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve :

a- l'institution d'une participation financière de 50 € par soirée et par commerçant, comme l'an passé ; celle-ci sera demandée aux commerçants présents sur la Place du Marché, participant directement à la manifestation, et aux commerçants de la Place du Marché et de ses abords bénéficiant d'un afflux de clientèle directement lié à la manifestation.

b- la reconduction de l'aide aux commerçants et associations mettant en place l'axe développement durable par l'achat de matériaux (gobelets, plateaux, assiettes, ...) : un tarif dérogatoire de 33,30 € par soirée, représentant une réduction d'environ 100 € pour l'ensemble des « Régalades », leur sera appliqué sur présentation d'un justificatif de dépenses d'au moins 500 €.

**-20H15 : Madame Caroline MERIAN, Conseillère Municipale, sort de l'hémicycle.**

6 - **REVISION DES TARIFS COMMUNAUX**

RAPPORTEUR : Mr Philippe HERCOUET

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les nouveaux tarifs de cantines et de garderies applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2015, ainsi que les tarifs de location des salles municipales qui prendront effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**-20H20 : Madame Caroline MERIAN rejoint sa place dans l'hémicycle sans avoir pris part au vote de la délibération qui précède.**

8 - **AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE (Ad'AP)**

Devant la nécessité de préciser certains points spécifiques du dossier, Monsieur le Maire propose à l'assemblée le report de cette délibération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

9 - **DEMANDE D'AGREMENT AU TITRE DU SERVICE CIVIQUE**

RAPPORTEUR : Mr Philippe HERCOUET

La Ville de Lamballe est engagée dans une politique d'insertion des jeunes dans la société et dans la vie active, notamment par l'accueil de nombreux stagiaires. Pour aller plus loin dans cette démarche, elle a souhaité s'investir dans l'accueil de jeunes volontaires en service civique. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un accord de principe au fait que la collectivité devienne un organisme d'accueil de jeunes volontaires en service civique et décide pour ce faire, de déposer une demande d'agrément auprès des services de l'Etat.

10- **MISE A JOUR DU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADES ET DE RANDONNEES**

RAPPORTEUR : Mr Denis MICHELET

Par délibération du 17 mars 2004, le Conseil Municipal a émis un avis favorable sur le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées. A la demande du Conseil Départemental, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les mises à jour de ce document.

Il s'engage en outre à ne pas aliéner les sentiers qui y sont inscrits, à les aménager, à préserver leur accessibilité et à en garantir le balisage et l'entretien. Par ailleurs, des conventions seront conclues avec les propriétaires privés pour autoriser le passage des randonneurs sur leur domaine.

11- **MARCHES PUBLICS : GROUPEMENTS DE COMMANDES**

RAPPORTEUR : Mr Denis MICHELET

**A) FOURNITURE DE CARBURANTS EN STATION**

Le marché relatif à la fourniture de carburants en station réalisé en groupement de commandes avec Lamballe Communauté, arrive à échéance en fin d'année. Afin de le relancer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la constitution d'un nouveau groupement de commandes avec la communauté. Il nomme Denis MICHELET (membre titulaire) et Paulette DOBET-PINCEMIN (membre suppléant) pour représenter la Ville de Lamballe au sein de la commission d'appel d'offres du groupement, et autorise Lydie PHILIPPE, Première Adjointe, à en signer la convention constitutive dont le coordonnateur sera Lamballe Communauté.

**B) PRESTATIONS DE SERVICES D'INSERTION – ACTIVITE SUPPORT : REALISATION DE DIVERS TRAVAUX D'ENTRETIEN DU PATRIMOINE**

Le marché relatif à des prestations de services d'insertion avec comme activité support, la réalisation de divers travaux d'entretien du patrimoine, réalisé en groupement de commandes avec Lamballe Communauté, arrive à échéance en fin d'année. Afin de relancer ce marché, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la constitution d'un nouveau groupement de commandes avec la communauté et autorise Lydie PHILIPPE, Première Adjointe, à en signer la convention constitutive dont le coordonnateur sera Lamballe Communauté.

**C) REALISATION DES MAGAZINES, COMMUNAUTAIRE ET MUNICIPAL**

Le marché relatif à la réalisation du magazine municipal « Réussir ensemble » et du magazine communautaire « Lamballe Communauté Info », réalisé en groupement de commandes, arrive à échéance en fin d'année. Afin de le relancer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la constitution d'un nouveau groupement de commandes avec la communauté pour la réalisation de ces deux magazines et autorise Lydie PHILIPPE, Première Adjointe, à en signer la convention constitutive dont le coordonnateur sera Lamballe Communauté.

12 - **QUESTIONS DIVERSES** : néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H40.

Extrait affiché en mairie le 10 juillet 2015

Délibérations du Conseil Municipal affichées, notifiées et transmises à la Préfecture le 10 juillet 2015